



• Point
conseil
budget *i*

- « *Comment adapter mon budget à l'augmentation des prix de l'alimentation, de l'énergie... ?* »
- « *J'ai du retard dans le paiement de mes crédits, mes factures... je souhaite y voir plus clair dans ma situation budgétaire.* »
- « *Je croule sous les frais bancaires... comment les réduire ?* »
- « *Nous voulons acheter notre première maison, à quoi va ressembler notre budget demain ?* »

Vous conseiller et répondre à toutes vos questions de budget

Votre conseiller « **Point conseil budget** » est à votre disposition pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.

De quoi s'agit-il ?

- ➔ **Un service** ouvert à tous, quels que soient vos revenus
- ➔ **Un expert** à votre écoute
- ➔ **Des conseils** confidentiels, gratuits et personnalisés

Notre méthode

Via des entretiens en face à face dans l'une de nos **permanences** (adresse sur notre site internet),

ou **à distance** à cette adresse :

<https://pcb.udaf62.fr>

vos conseillers répond à vos questions, identifie les aides dont vous pouvez bénéficier.

Il peut également réaliser un diagnostic complet de votre budget familial, et vous accompagner, dans la durée, pour que vous trouviez des solutions et reveniez à une situation maîtrisée, mieux vécue.

Qui sommes-nous ?

L'Union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais propose un service de conseil budgétaire depuis 2016. Son action est désormais labellisée par l'État « **Point Conseil Budget** ».

Reconnue d'utilité publique, (cf article L.211-7 du CASF), association de consommateurs, l'Udaf est également l'institution officielle de défense des intérêts des 415 676 familles du département.



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :

Tél. : 03 21 71 22 72

Mail : pcb.udaf62@gmail.com

Ou <https://pcb.udaf62.fr>



L'Udaf 62 propose d'autres services :

- Point information juridique
- Médiation familiale

www.udaf62.fr

f udaf62



Permanences

- Arrondissement d'Arras
- Arrondissement de Lens
- Arrondissement de Saint-Omer
- Communauté de communes Pays d'opale